

Sillery, le 7 décembre 2001

A l'attention des développeurs de logiciels - Pharmacie

Modification n° 1 à la *Liste de médicaments* - 10^e édition en vigueur le 1^{er} janvier 2002

Le contenu proposé de la Modification n° 1 à la *Liste de médicaments* - 10^e édition, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2002, n'a pas encore reçu toutes les sanctions gouvernementales requises. En conséquence, il peut encore être modifié et ne peut faire l'objet de diffusion. Toutefois, dans le but de vous permettre d'effectuer les modifications nécessaires à vos logiciels de facturation, le fichier de la liste proposée vous est disponible dès maintenant sous le sceau de la confidentialité.

- Vous retrouverez le fichier reflétant les changements à la *Liste de médicaments* via le Service en ligne de la RAMQ. Cette liste entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2002. À l'examen du fichier vous constaterez que le format n'a pas changé par rapport au dernier fichier en votre possession.
- L'environnement d'essais, comprenant la nouvelle *Liste de médicaments*, sera disponible à partir du lundi 10 décembre 2001. La date simulée du système sera le 10 janvier 2002. Cette date sera ramenée à la date réelle du jour à compter du 3 janvier 2002.

Compte tenu de la confidentialité requise, les informations contenues dans ce fichier ne doivent pas être communiquées à d'autres personnes que les membres de votre personnel dont les responsabilités le justifient. Elles ne doivent être communiquées à personne d'autre, et ce, jusqu'à la réception des autorisations officielles.

Nous demeurons disponibles pour tous renseignements additionnels. Vous n'avez qu'à communiquer avec Mme Ghislaine Brousseau au numéro (418) 682-5122, poste 4762.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires